

Commune de Chaillé-les-Marais

Séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2018

N° 10

ORDRE DU JOUR

- 1- Ecole publique : convention de mise à disposition d'un animateur pour activités sportives scolaires
 - 2- TAP : convention de mise à disposition d'un animateur
 - 3- Examen des pénalités de retard pour l'entreprise MAILLAUD-PAILLEREAU
- Questions diverses
Informations

L'an deux mille dix-huit, le six juillet à onze heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Chaillé-les-Marais, sous la présidence de Monsieur Guy PACAUD, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	5
Votants	6

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2018

PRESENTS : MM. Pacaud Guy, Fardin Laurence, Valat Sylvère, Guichard Pierre, Adgnot Martine

EXCUSES : MM. Marot Angélique, Dormoy Catherine, Richard Isabelle, Negret Adeline (donne pouvoir à Pacaud Guy), Dreyfus Delphine, Mercier Christian.

ABSENTS : MM. Bernard Arnaud, Faivre Régine, Poitou Claudie, Massonneau André, Caron Cathy, Da Silva Melissa, Cornu Serge, Métais Antoine.

Mr Sylvère Valat est désigné secrétaire de séance.

La présente séance du Conseil Municipal fait suite à celle du 29 juin 2018 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, si après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR POUR LES ACTIVITES SPORTIVES SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune prend en charge l'organisation des activités sportives scolaires. L'Association FC2 Sud Vendée a fourni une convention pour les 35 semaines d'écoles comprenant 3 heures d'intervention d'un animateur (le mardi matin) au tarif de 30 € de l'heure.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- accepte que l'Association FC2 Sud Vendée intervienne lors des activités sportives scolaires pour l'année scolaire 2017-2018 au tarif de 30 € de l'heure ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association FC2 Sud Vendée ;
 - dit que les crédits nécessaires sont disponibles au budget communal 2018.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ANIMATEURS DU FC2 SUD VENDEE POUR LES TAP - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de réorganiser les Temps d'Activités Périscolaires pour la prochaine rentrée scolaire 2018-2019. En effet, les élus ont décidé de reconduire la semaine à 4.5 jours avec une modification des jours de TAP, à savoir le jeudi et le vendredi de 15h à 16h30 pour toutes les classes (maternelle et élémentaire).

Cette organisation du service oblige à reprendre les conventions de mise à disposition d'animateurs permettant de définir les actions qui seront menées et les conditions financières avec chaque partenaire et en l'occurrence la convention concernant l'association FC2 Sud Vendée.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la convention et indique le coût de la prestation proposée par :

- FC2 Sud Vendée 30,00 € net de l'heure

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- valide les termes de la convention établie avec l'association FC2 Sud Vendée et le coût de la prestation indiqué ci-dessus, au titre de l'année scolaire 2018-2019;
 - autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.
 - dit que les crédits nécessaires sont disponibles au budget communal 2018.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES FRANCAS DANS LE CADRE DES TAP - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Départementale des Francas de Vendée, comme l'année passée, propose ses services. Cette association a donné entière satisfaction cette année scolaire et propose des activités de qualité et bien organisées. Elle interviendrait sur les périodes 3, 4 et 5 pour 42 séances.

Monsieur le Maire présente le devis indiquant la somme de 3 295 €. Ce tarif comprend le temps de préparation, les frais de déplacement et le temps d'animation. Si ce devis est accepté, une convention reprenant les modalités exposées dans le devis présenté ci-dessus sera adressée en mairie, comme l'année passée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte les termes du devis présenté par l'Association Départementale des Francas de Vendée pour un montant s'élevant à 3295 € pour les périodes 3,4 et 5 et autorise Monsieur le Maire à le signer ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ;
- dit que les crédits nécessaires sont disponibles au budget communal 2018.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC PHILO'VENT MME BERNARD BENEDECITE « ECOUTE INTERIEURE » - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Bénédicte Bernard a été sollicitée pour effectuer une animation intitulée Philo'Vent avec les enfants lors de la 2^{ème} période de l'année scolaire 2018/2019, soit 7 séances. Elle présente un devis à cet effet qui s'élève à 504 €, soit 72 € la séance, frais de déplacement compris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte les termes du devis présenté par Mme Bénédicte Bernard s'élevant à 504 € pour la période 2 et autorise Monsieur le Maire à le signer ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir ;
- dit que les crédits nécessaires sont disponibles au budget communal 2018.

SALLE COMMUNALE : EXONERATION PENALITES DE RETARD POUR TOUTES LES ENTREPRISES CONCERNEES PAR LE MARCHE DE RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE

Le Conseil Municipal, dans le suivi du marché de rénovation de la salle communale (n°AC28SPL) :

- considérant que la date de décision de réception initiale était prévue le 19/02/2018,
- constatant un retard dans le délai d'exécution des travaux des entreprises,
- constatant des travaux supplémentaires demandés par voie d'avenants,
- tenant compte des conditions météorologiques particulièrement difficiles prévalant en janvier et février 2018,
- tenant compte du propre retard de la collectivité dans le règlement de ses factures en mars et avril 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de renoncer à l'application de pénalités de retard dans le cadre du marché de rénovation de la salle communale pour toutes les entreprises concernées.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Mme Fardin fait part aux conseillers que la maison de Mr Murail est à vendre. Il faudra revoir ce sujet au prochain conseil municipal. Il serait peut-être judicieux d'acquérir le jardin situé en face de la maison et contigu à une propriété communale.
- 2) Mme Adgnot souligne le problème du stationnement à côté de la pharmacie. Lorsque des voitures sont garées sur le trottoir, il n'y a plus aucune visibilité sur la RD137 très passagère, ce qui est très dangereux. Mr Guichard ajoute que les plots qui empêchaient le stationnement ont été enlevés.
- 3) Mme Adgnot ajoute que le problème existe maintenant aussi à l'angle de la rue du Calvaire et de la RD 137 depuis la vente de la maison qui est situé à l'angle. Les nouveaux propriétaires se garent sur le trottoir et empêchent la visibilité de personnes qui arrivent de la Rue du Calvaire.
- 4) Mme Fardin annonce la création d'une nouvelle association de Self-défense par Mr Escarbassière. Ce sujet sera revu au prochains conseil municipal.
- 5) Mr Valat revient sur la rénovation de la salle communale et demande si une intervention est prévue pour remédier au problème des portes des sanitaires intérieurs qui sont mal disposées car elles s'entrechoquent à l'ouverture. Mr le Maire propose de rencontrer Mr Clochon et Mr Troussicot.

La séance est levée à 12h

Séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2018

Signatures : Membres en exercice : 19

Présents : 5

Votants : 6

NOM	Prénom	Présents	Excusés	Pouvoirs à	Absents	Signatures
PACAUD	Guy	X				
FARDIN	Laurence	X				
METAIS	Antoine				X	
DREYFUS	Delphine		X			
DORMOY	Catherine		X			
GUICHARD	Pierre	X				
CORNU	Serge				X	
VALAT	Sylvère	X				
POITOU	Claudie				X	
RICHARD	Isabelle		X			
MAROT	Angélique		X			
BERNARD	Arnaud				X	
NEGRET	Adeline		X	Pacaud Guy		
DA SILVA	Mélissa				X	
ADGNOT	Martine	X				
MASSONNEAU	André				X	
CARON	Cathy				X	
FAIVRE	Régine				X	
MERCIER	Christian		X			